

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

À la séance extraordinaire tenue au lieu ordinaire des séances du conseil municipal, ce lundi 26 février 2018 à 20 h 50, sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau	M. Simon Couture
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel est présent.

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation.

2018-046

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic doit faire l'acquisition d'un camion autopompe citerne avec équipements pour le Service de sécurité incendie et que celle-ci doit faire un emprunt de 477 376 \$ à cette fin;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit donner son accord pour l'acquisition du camion autopompe par la Ville de Lac-Mégantic, tel que prévu à l'entente intermunicipale;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de participer à l'achat d'un camion autopompe citerne avec équipements pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Lac-Mégantic pour un montant prévu de 477 376 \$;

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer sa quote-part pour l'achat du camion autopompe citerne avec équipements pour le Service de sécurité incendie de Lac-Mégantic, tel que prévu à l'entente intermunicipale.

Adoptée.

2018-047

Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la session spéciale soit levée, 21 h.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.